

présenter comme le mentionnait le discours du trône. Tout d'abord, je vous demande de ne pas confondre ce budget supplémentaire avec le budget supplémentaire des dépenses qui se chiffrent à 54 millions de dollars et qui a été déposé sur le bureau du Sénat aujourd'hui. Celui-ci pourvoit aux dépenses ordinaires qu'exige l'administration du pays. Il est probable qu'une bonne partie de ce budget a déjà été dépensée. En outre, pas un dollar de ces 54 millions n'est compris dans les 210 millions destinés aux chemins de fer Nationaux du Canada. Il y a d'autres frais qui ne sont pas compris dans ce montant de 54 millions. Le budget supplémentaire des dépenses ne comprend que les sommes supplémentaires qu'il faut consacrer à l'administration régulière du pays.

L'honorable M. Reid: Porte-t-il sur la période expirant le 31 mars 1961?

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Oui. Il y a encore autre chose à venir, un budget miniature. J'ignore ce qu'il renfermera. On l'appellera peut-être budget miniature ou budget bébé à cause de la brièveté de son texte ou du montant peu élevé qu'il prévoira. Personne ne le sait.

L'honorable M. Roebuck: Sec ou humide?

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Ce budget renfermera-t-il des sommes supplémentaires qu'il faudra dépenser pour mettre en œuvre ce que prévoit le discours du trône ou faudra-t-il attendre le budget principal le printemps prochain pour connaître ce qu'il nous en coûtera? Le doute plane dans les esprits. Il règne dans tout ceci un élément de mystère qui n'est pas favorable aux affaires. Cela n'aide aucunement au règlement de certaines de nos difficultés. Il est une chose surtout contre laquelle je m'élève à l'endroit du gouvernement actuel. C'est cette atmosphère perpétuelle de mystère qui nous empêche de prévoir jusqu'où le gouvernement va aller. Qu'on nous fournisse bientôt des renseignements, de sorte que le monde des affaires puisse prendre immédiatement des mesures.

Relativement à ces budgets, il convient, je crois, de rappeler la situation financière de notre pays depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. On se rappelle que c'est le 10 juin 1957 que le gouvernement a été élu. Comme je me rappelle cette date! Le gouvernement a présenté un état financier le 6 septembre suivant, mais ce n'était pas un budget, et j'espère que le gouvernement n'adoptera pas la même ligne de conduite durant la présente session avec ce budget miniature. Le nouveau gouvernement a présenté son premier budget en juin 1958. Le déficit pour l'année financière 1957-1958

se chiffrait à 39 millions. Après la première année entière de son administration, le gouvernement actuel déclarait un déficit de 650 millions dans son budget pour l'année 1958-1959. Dans son troisième budget, celui de l'année financière 1959-1960, le déficit s'élevait à 406 millions de dollars, ce qui fait un déficit total de 1,095 millions de dollars pour trois ans. Ce montant ne comprend pas les liquidités dont le gouvernement a eu besoin pour défrayer les dépenses relatives à des entreprises telles que la construction de la voie maritime du Saint-Laurent et autres. Les paiements en espèces se sont chiffrés en 1957 à 124 millions de dollars, en 1958 à 785 millions, en 1959 à 3 millions et pour l'année courante, on les estime à 240 millions, ce qui fait un total de 1,152 millions de dollars. Il s'ensuit que le déficit total au chapitre du budget comme à celui des paiements comptants atteint le chiffre de 2,247 millions de dollars. Voilà le déficit atteint jusqu'ici par le gouvernement en fonction. Néanmoins je ne retournerai pas en arrière pour souligner ce que l'administration précédente avait fait, mais je rappellerai à la Chambre que le gouvernement d'alors a toujours fait ses paiements comptants à même les surplus qu'il déclarait chaque année. Durant l'administration libérale il n'y a pas eu de déficit au chapitre des paiements comptants. En outre l'administration libérale a remboursé 2 milliards de dollars de notre dette nationale. Mais voyez combien la situation financière de notre pays a changé depuis un peu plus de trois ans! Voilà le tableau qui se présente au monde des affaires. Voilà la situation où le monde de la finance voit le Canada.

Honorables sénateurs, il nous faut mettre de l'ordre dans nos affaires et le gouvernement en place se doit d'y mettre la main. J'espère que le budget miniature sera utile et que le budget principal que l'on présentera le printemps prochain le sera encore davantage de manière que le Canada continue à aller de l'avant—non de l'arrière— avec l'espoir d'un avenir encore plus brillant.

(Sur la motion de l'honorable M. Aseltine, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Walter M. Aseltine dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume I, Précis des rapports des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année close le 31 décembre 1959, selon l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70 des Statuts révisés du Canada de 1952. (Textes anglais et français).